

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **URB 040-6145/19/BM**

#### **■ Demande de subvention auprès du Département des Bouches-Du-Rhône pour le financement de l'opération "Confortement des Berges du Ranquet-travaux" sur la commune d'Istres**

**MET 19/11504/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre des aménagements prévus dans le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté quartier du Ranquet (créée en 1985) sur le territoire Istres-Ouest Provence commune d'Istres, des travaux de confortement des berges zones Sud A et Nord B vont être réalisés.

Ces travaux ont pour but de :

- protéger les habitations et mettre en sécurité les personnes,
- réduire l'érosion du rivage de l'Etang de Berre,
- supprimer les impacts dommageables pour les écosystèmes et intégrer les ouvrages dans le paysage.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Partenariat Métropolitain » pour le financement des travaux de « Confortement des Berges du Ranquet » et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel est estimé à 561 200,00 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|  |              |                      |
|--|--------------|----------------------|
| Département 13 «Partenariat Métropolitain» | 70 %         | 392 840 euros        |
| Métropole Aix-Marseille-Provence           | 30 %         | 168 360 euros        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>100 %</b> | <b>561 200 euros</b> |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° VOI 015-5283/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant la révision de l'opération 2018500300 rattachée au programme n°175140 BP ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etats Spéciaux de Territoires ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Confortement des berges du ranquet – Travaux » sur la commune d'Istres.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter l'aide financière auprès du Département des Bouches-du-Rhône, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement à l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence 2019 et suivants, chapitre 4581185003, nature 4581185003, code opération 2018500300.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement, nature 1323, code opération 2018500300.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS